



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation <i>06 mai 2009</i>
Date d'affichage 03 JUIN 2009
Date de séance <i>15 mai 2009</i>

L'an deux mille neuf, le quinze du mois de mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	24	ROHI Laurent	X		
Procurations	10	POMMIER Aitu	X		
Votants	34	BARFF Oscar	X		
Pour	34	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	
OBJET : Délibération attribuant une subvention à l'association sportive « SAPINUS BOYZ ».		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis		X	BARFF Oscar
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	NATUA Hélène
		VAN BASTOLAER Gustave		X	POMMIER Aitu
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine		X	LISSANT Simplicio
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	MANEA Tania
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas		X	TUMAHAI Ronald
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	HONG Madeleine
		CRIDLAND John		X	ARO Dylma
		HOWELL Patrick		X	ATENI Marie
		TETARIA Charles	X		
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU les articles L 2312-1 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la lettre du Haut-commissaire n° HC245/DIPAC/PJF en date du 6 avril 2009 relative à l'ordonnance du 5 octobre 2007 portant extension du CGCT ;
- VU la demande formulée par l'association sportive « SAPINUS BOYZ » ;
- VU l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale réunie en date du 28 avril 2009 en vue d'examiner les demandes de subventions des associations au titre de 2009 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 15 mai 2009 ;

ADOPTE

Article 1 – Est accordée, pour l'année 2009, à l'association sportive « SAPINUS BOYZ » une subvention d'un montant de 1 000 000 fcfp (UN MILLION DE FRANCS).

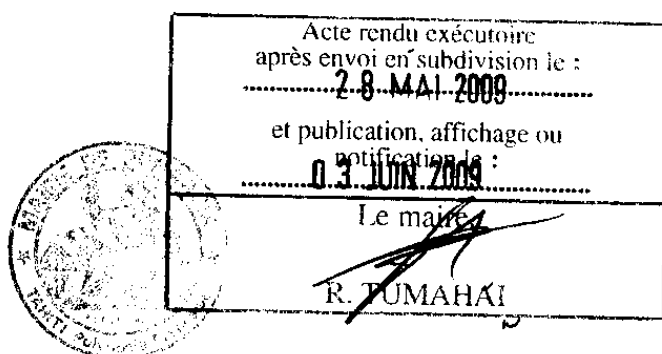
Article 2 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2009, chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement.


Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 mai 2009

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI



POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil municipal – Séance du 15 mai 2009

RAPPORT DE PRESENTATION

Objet : *Projet de délibération n° 49/2009 du 15 mai 2009 attribuant une subvention à l'association sportive « SAPINUS BOYZ »*

L'association sportive « *SAPINUS BOYZ* » excelle dans le domaine du sport de glisse comme le surf et le VAA et ses activités intéressent beaucoup de jeunes de la commune.

Cette année, l'association a pour projet d'organiser pour la quatrième année consécutive une compétition de surf réservée aux plus jeunes sur le site de la pointe des pêcheurs. Afin de lui permettre de réaliser cet événement devenu un rendez-vous attendu, elle souhaiterait :

- acheter du matériel de logistique tels un chapiteau et des bâches en vue d'améliorer les conditions de la journée de compétition ;
- acquérir un vidéo projecteur et des haut-parleurs pour permettre le visionnement des activités réalisées.

La Commission de l'animation et de la vie locale, réunie en date du 22 avril 2009, a émis un avis favorable à l'octroi de la somme de 1 000 000 FCFP (UN MILLION DE FRANCS) comme sollicitée.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du conseil municipal.